

AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation de démolition pour un immeuble patrimonial - 75, rue Papineau (Lot 4 853 622) - Plaisance

Le comité de démolition de Plaisance devra statuer sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au 75, rue Papineau à Plaisance.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la municipalité.

Le fonctionnaire désigné transmet au requérant, dès que possible et avant le début des travaux d'étude du comité, une copie de toute opposition écrite reçue en vertu de l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Le comité de démolition de Plaisance tiendra une audition sur ladite demande le **30 avril 2025, à 19 h** à la place des aînés sise au 62, rue Saint-Jean-Baptiste, à Plaisance, Québec. Lors de cette audition, toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 17^e jour du mois d'avril 2025

Pierre Villeneuve

Pierre Villeneuve
Directeur général et Greffier trésorier